

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 74 DECEMBRE 2020

2021



Mairie de LAGUENNE
Tél : 05.55.20.09.21
Courriel :
mairie.laguenne@wanadoo.fr
URL site mairie :
[http://mairie.wanadoo.fr/
laguenne.19/indexlag.htm](http://mairie.wanadoo.fr/laguenne.19/indexlag.htm)
Heures d'ouverture au public
du lundi au jeudi :
8 H - 12 H - 13 H 30 - 17 H 30
le vendredi :
8 H - 12 H - 13 H 30 - 16 H 30
le samedi
9 H - 12 H 00

Mairie de SAINT-BONNET-
AVALOUZE
Tél : 05.55.26.41.69
Courriel :
mairiesaintbonnetavalouze@w
anadoo.fr
Heures d'ouverture au public
Le mardi ou jeudi :
8 H 30 - 12H00
Horaires de permanence des
élus
Mardi de 17h30 à 18h30
sur rendez-vous

Bibliothèques

Laguenne
Bibliothèque et
Espace informatique pour toutes
démarches personnelles (sauf
transactions bancaires)

Heures d'ouverture
au public
le mercredi
9 H 00 - 12 H 00
14 H 00 - 17 H 00
le samedi
9 H 00 à 12 H 00

Saint-Bonnet-Avalouze
Bibliothèque
Heures d'ouverture
au public
le mercredi
14h30-16h

Chères guennoises, chers guennois,

En raison de la COVID 19 et des conséquences sociales et économiques entraînées par la pandémie mondiale, l'année 2020 restera à jamais gravée dans nos mémoires.



Entre stress et angoisse de la maladie , confinements obligatoires et hautes tensions sociales , ce fut une année difficile à vivre, très difficile même pour certains. Je pense bien sûr à ceux qui ont été confrontés à la maladie directement ou indirectement et à tous ceux qui ont subi de plein fouet la crise économique .

Si nous sommes heureux de retrouver un peu de normalité avec la réouverture de nos commerces en attendant celle des restaurants et cafés mais aussi des lieux culturels, nous savons pour autant que l'heure n'est pas à relâcher notre vigilance .

La COVID n'a pas disparu et l'expérience du deuxième confinement nous a appris que trop de négligence dans la gestion du déconfinement peut aboutir rapidement à une nouvelle flambée de l'épidémie et à une tension insupportable pour nos soignants.

Nous devons être responsables et garder les gestes barrières indispensables tant que les vaccins ne seront pas largement diffusés. C'est grâce à cette vigilance collective que nous pourrons enfin voir cette pandémie derrière nous et espérer un rebond de notre économie mise à mal. Je tiens à remercier chacun de vous pour le respect de ces mesures difficiles mais nécessaires.

Cette pandémie a bouleversé nos habitudes de vie en nous obligeant à nous adapter constamment. C'est dans ce contexte que nous avons mis tout en oeuvre au sein des écoles communales afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions, avec des rentrées sereines et sécurisées, dans le strict respect des règles sanitaires édictées par l'état. Merci au personnel communal, élu et enseignants qui ont travaillé en étroite collaboration pour la mise en place du meilleur dispositif.

La situation sanitaire a bouleversé également la vie municipale, nous obligeant à reporter de nombreuses manifestations, modifiant ainsi le bon fonctionnement de la vie publique et relationnelle tout en affectant la convivialité de notre commune. Je pense, entre autres, à l'annulation de notre traditionnelle fête des vendanges, à la suppression du repas de nos aînés et à la cessation d'activités pour toutes nos associations et clubs sportifs. C'est une grande déception pour nous tous, mais restons positifs et gardons toute notre énergie pour 2021!

Fort heureusement, les travaux en cours sur la commune ont pu se poursuivre. A la lecture du flash info, vous pourrez constater leur avancement et découvrir également les diverses réalisations en cours, ainsi que les projets à court terme.

Il nous faut désormais regarder vers l'avenir. Cette situation à l'évolution incertaine ne doit pas nous empêcher de poursuivre nos efforts pour un avenir meilleur.

Nouvel an! Nouvel élan!

Les membres du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous adresser leurs voeux sincères de santé et bonheur en souhaitant que cette nouvelle année soit meilleure que celle que nous venons de connaître .

Le Maire
Roger CHASSAGNARD

Instance de Coordination de l'Autonomie

Le réseau voisinier : un atout contre la solitude !

Ses objectifs sont la lutte contre l'isolement, le développement des rencontres intergénérationnelles et la prévention des risques liés au vieillissement.

Le dispositif voisinier s'est poursuivi cette année malgré les deux périodes de confinement dues au covid. Certes les visites n'ont pas été possibles, mais des contacts téléphoniques ont pu maintenir un lien social entre visiteurs- voisinés.

Qu'est ce qu'un visiteur ? C'est un voisinier, un bénévole qui a envie d'être utile en rendant visite à des personnes isolées et qui compte sur le lien social pour bien vieillir. Une personne ouverte d'esprit, à l'écoute et qui respecte les différences.

Qu'est ce que voisiner ? C'est rendre visite à des personnes isolées (géographiquement, socialement, loin de leur famille...) pour discuter, lire le journal, passer un moment convivial.

L'Instance de coordination de l'autonomie Tulle Campagne Sud a à cœur de développer ce réseau. Elle est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaitiez être visité ou visiteur. N'hésitez pas à nous contacter au 05 55 26 16 22 ou par mail icgtes@orange.fr.

NOËL pour nos aînés



- Au grand regret de tous, pour des raisons de contraintes sanitaires liés au covid 19, le CCAS (Centre Communal d'Action Social) et la municipalité n'organiseront pas au mois de décembre le traditionnel repas de Noël des aînés. Aussi chaque personne concernée recevra en lieu et place le non moins très attendu colis de Noël. Nous espérons pouvoir tous nous retrouver en décembre 2021.
- Toutes les personnes, ou couples, de 70 ans et plus, résidant sur la commune et inscrits sur les listes électorales, recevront le colis de Noël. Celui-ci sera distribué comme chaque année par les élus.
- Le traditionnel agenda 2021, ainsi qu'une parure comprenant un stylo et un porte-mines seront distribués dans chaque foyer .

Les personnes qui n'auraient pas reçu de colis fin janvier, sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie au 05.55.20.09.21.

AGGENA

PLATEFORME DÉPARTEMENTALE
D'ORIENTATION AUX MÉTIERS
DE L'AIDE À DOMICILE

La Plateforme départementale d'orientation aux métiers de l'aide à domicile intervient en soutien aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile pour le recrutement et la formation de leurs salariés.

Emploi souvent méconnu, nous vous accompagnons pour découvrir ce métier et vous former ; nous vous mettons en lien avec les employeurs qui recrutent.

19 services corréziens adhèrent à la Plateforme AGGENA.

En 2020, la Plateforme est désignée comme prestataire de l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC) par le Conseil Départemental. Elle organise en lien avec différents partenaires les actions permettant de sécuriser les parcours emploi des candidats et nouveaux salariés : immersion, certification corrézienne...

Pour plus d'informations, contacter la Plateforme au 05.55.26.30.42 ou k.lefebvre@aggena.fr.

AGGENA

PORTAGE DE REPAS



Depuis 1987, AGGENA propose son service de portage de repas à domicile auprès des personnes âgées et/ou handicapées. Elaborés par des diététiciennes, les repas sont fabriqués aux cuisines du Centre Hospitalier de Tulle, notre partenaire. Les menus sont connus à l'avance pour laisser le libre choix des composants.

Nous sommes en mesure de répondre à votre régime alimentaire ainsi qu'à votre mode de vie. En effet, nous pouvons vous livrer un ou plusieurs repas par semaine le midi et/ou le soir de façon régulière (3 fois par semaine du lundi au dimanche) ou de façon ponctuelle. Nos repas, conditionnés en barquettes, et prêts à être réchauffés, sont servis en liaison froide sur l'ensemble des cantons de Tulle, Sainte-Fortunade et Naves, représentant 21 communes.

Notre service constitue aussi un rôle d'alerte en cas de situation particulière, mais aussi d'information et de coordination avec le réseau médico-social. C'est une sécurité pour vous et votre famille !

Pour en savoir plus : 05.55.26.86.81 ou par mail à aggena@orange.fr

Nous nous tenons à votre disposition à l'adresse suivante : 5, avenue du puy du jour 19150 LAGUENNE-SUR-AVALOUZE.

Cérémonie du 11 novembre

Dans toutes les communes de France, les monuments aux morts témoignent de l'énormité du carnage qu'a été la première guerre mondiale. Et tous les 11 novembre, l'« appel aux morts » permet de mesurer le drame de certaines familles qui ont été décimées par ce conflit. Sur celui de Laguenne, on compte 39 noms de soldats tués entre 1914 et 1918. Et l'attention se porte vite sur la famille Roussarie dont le nom figure à deux reprises pour saluer la mémoire de 2 Guennois tombés au champ d'honneur. Homonymes parfait, le lieutenant d'artillerie Jean-Baptiste Roussarie et le sous-lieutenant d'infanterie Jean-Baptiste Roussarie n'avaient pourtant aucun lien de parenté à leur naissance. L'histoire commune de ces deux Guennois avait pourtant bien débuté puisque le lieutenant avait



épousé en 1903 mademoiselle Marguerite Roussarie, sœur du sous-lieutenant. Pour la petite histoire, de cette union naîtra en 1908 Pierre Roussarie qui deviendra, bien des années plus tard, maire de Laguenne de 1965 à 1977. Engagés volontaires tous les deux à la fin du XIX^{ème} siècle dans des corps d'armée différents, les 2 Guennois venaient à peine de terminer de longues années sous les drapeaux quand éclate la « Grande Guerre ». Le plus âgé, le père de Pierre, est rappelé le 2 octobre 1914 et affecté au 9^{ème} régiment d'artillerie de campagne. Après plusieurs citations obtenues au cours de différentes batailles, il sera nommé Lieutenant dans le 273^{ème} régiment d'artillerie qu'il avait rejoint en avril 1917. Le 5 avril 1918, il tombera à 15h30 dans le ravin du bois de Billancourt, commune d'Esclainvillers



Résidence René Cassin

■ Les guennois et guennoises de plus de 60 ans, qui souhaiteraient rompre leur solitude au moment du déjeuner, ont la possibilité de prendre leur repas du midi au sein du restaurant de la résidence René Cassin. Pour les personnes intéressées, ou pour tout renseignement, se rapprocher de la Mairie au 05.55.20.09.21.



Animations



C'est avec beaucoup d'impatience que les habitants de la résidence René Cassin attendent les mardis et les jeudis, jours des animations. Ils s'y retrouvent toujours plus nombreux pour diverses activités : travaux manuels, cuisine, jeux de société, gymnastique douce.... sans oublier la petite pause tisane et gâteaux.



Au mois de Juillet, s'est déroulée à la résidence René Cassin une animation .

Cet atelier organisé par l'ASEPT, s'intitulait "ARDOIZ"

Une dizaine de nos résidents ont participé à cette activité afin de les initier à la prise en main d'une tablette numérique, pour communiquer avec les familles , envoyer des messages et surfer sur internet pour découvrir les recettes de cuisine et tout autre documentation selon leur centre d'intérêt.



Fête des vendanges 2020



L'année 2020 aura été bien triste pour tout le monde et plus particulièrement pour notre Comité des Fêtes.



L'Assemblée Générale du mois de mars n'a pas pu avoir lieu en raison des directives gouvernementales du moment et a été reportée, si la situation sanitaire le permet, au 1er trimestre

2021.

Cette annulation n'a pas permis, outre de nous retrouver tous ensemble afin de préparer efficacement la fête des vendanges 2020 en lien avec la municipalité, la confrérie et la troupe la Guennoise, mais elle n'a pas permis non plus de renouveler le Bureau de notre association puisque, je le rappelle, le Président, le secrétaire et la secrétaire adjointe sont démissionnaires. Afin de reconstituer ce Bureau, il est fait appel à toutes les bonnes volontés car, si nous voulons que 2021 voie renaître notre fête des vendanges, il faut remettre en place la chaîne des responsabilités. Si nous souhaitons que cette prochaine fête soit aussi réussie que celle organisée en 2019 pour son 20ème anniversaire, il faut absolument que de nouveaux bénévoles acceptent de relancer la "machine". Je serai là pour les aider.

Pensons également à notre Cabaret. Celui-ci a été mis en sommeil alors que ce début d'année avait vu repartir les séances d'écriture de la nouvelle pièce. Rien n'est perdu, l'actualité est là pour permettre d'achever ce qui a été commencé et permettre au cru 2021 de la troupe "La Guennoise" d'être aussi bon, voire encore meilleur, que les années précédentes. Nous leur faisons confiance.

J'en profite pour vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année. Protégez-vous bien et surtout gardez-vous en bonne santé.

Le Président du Comité des fêtes
Philippe ARNICH



Legs FLEYGNAC

■ Comme tous les ans à la même date, les élus Guennois et les membres du CCAS ont respecté les dernières volontés que Madame Alexandrine Marie Fleygnac a exprimées dans un testament qui fait de la commune de Laguenne sa légataire universelle. Après avoir lu cet acte qui demande également que la municipalité récompense tous les ans une ou deux personnes méritantes, Didier Seigne, vice-président du CCAS de la commune a remis ce don à Stanislas Geoffrit qui représentait Amandine Chaouche sa compagne, restée au chevet de son fils Livio. Rarement cette cérémonie n'a engendré autant d'émotion, et après avoir écouté Roger Chassagnard décrire le calvaire du jeune Livio lourdement handicapé suite à une vaccination qui a mal tourné, les élus de la commune ont entendu Stanislas énumérer les combats qu'il menait avec Amandine. « On ne pleurniche pas, on a décidé de se battre pour notre fils » a déclaré avec beaucoup d'émotions le papa, qui mène une bataille juridique contre les laboratoires et une bataille administrative pour faire scolariser la petite sœur de Livio que ses parents n'ont pas voulu faire vacciner. Après avoir assuré la famille Geoffrit-Chaouche de son soutien et de celui de tous les élus de la commune, Roger Chassagnard a invité l'assemblée à un vin d'honneur. La cérémonie s'est poursuivie au cimetière communal où la tombe d'Alexandrine Marie Fleygnac a été fleurie par les élus et les membres du CCAS.



Adressage

L'adressage réalisé par les élus est terminé. L'intégration des adresses dans la base IGN (Institut national de l'information géographique et forestière), le plan d'adressage ainsi que le rapport méthodologique ont été confiés par le Conseil Municipal aux services spécialisés de la Poste (Mme Ribeaux)

Les plaques de rues et les numéros ont été commandés.

Le Conseil Municipal a opté pour une fonderie artisanale située dans le Maine et Loire.

Leur fabrication en fonte d'aluminium, est issue d'anciens moteurs dépollués et recyclés. La fonderie Gargam a choisi de conserver la technique traditionnelle.

Cette entreprise qui a plus de 130 ans, n'a quasiment pas changé ses méthodes de fabrication.

Le travail à la main permet de fabriquer individuellement les plaques sans perte. Le résultat est moins lisse qu'avec des machines, leur conférant un aspect artisanal. Les plaques en aluminium avec lettres en relief sont un produit haut de gamme, par rapport aux plaques ordinaires.

Les foyers concernés seront prochainement informés directement et officiellement de la nouvelle adresse.

Chacun recevra un courrier de présentation signé par le maire, Roger Chassagnard, ainsi qu'une attestation d'adressage précisant la nouvelle domiciliation, ainsi composée :



numéro d'habitation – nom de la nouvelle voie –
code postal – commune.

Celui-ci sera remis en mains propres à chaque administré. Ce sera l'occasion d'un contact, essentiel pour le bien-vivre ensemble dans la commune, et ce, tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Site internet de la commune



L'entreprise BAZIXX est à pied d'œuvre pour construire le futur nouveau site Internet de la commune !

Celui-ci sera mis à jour régulièrement par le personnel communal et les élus qui ont à cœur de tenir les administrés, informés, de toute l'actualité de la commune, mais aussi des activités proposées par les acteurs associatifs et les commerçants.

Nous n'oublierons pas d'y mettre en valeur les paysages et l'histoire de Laguenne – sur – Avalouze, ainsi que tous ses attraits touristiques.

Vous y trouverez les documents et conseils indispensables

à vos démarches administratives.

Aussi, en attendant l'ouverture du site, dont nous vous tiendrons informés, retrouvez les informations de la commune sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/Mairie.laguenne>

Actualités travaux



Les aménagements à proximité du château de la Salvanie se poursuivent dans un quartier où le stationnement pose souvent problème. Pour remédier en partie à ce tracas des riverains de l'ancienne 'maison des sœurs' (quartier du Touron), la municipalité a décidé d'aménager un parking locatif sur un terrain qu'elle possède. Réalisés entièrement par les employés municipaux et après une étude élaborée par le maire, ces travaux ont permis d'alimenter en pierres le chantier tout proche de la construction du mur de soutènement de la RD 1120. « Nous avons démolì un mur de clôture qui délimitait le périmètre de cette parcelle explique Roger Chassagnard, ces grosses pierres ont été réutilisées pour ce chantier conduit par le Conseil Départemental. Cela nous a permis de les évacuer rapidement et sans soucis de stockage ». Courant décembre, ce nouveau parking offrira 5 places de stationnement équipées de 'sabots articulés'. « Ces 5 emplacements seront proposés à la location précise encore l'édile, les premiers à se manifester seront les premiers servis ». Les personnes intéressées sont invitées à se renseigner auprès de la mairie (tel : 05-55-20-09-21).



Requalification du passage entre la place et la côte de la Reine avec un banc intégré au mur.



Murs RD1120 :

Le coût de la reconstruction du mur de soutien longeant la RD1120 est pris intégralement en charge par le Conseil Départemental, la commune ayant quant à elle, fourni les pierres et les piles (récupération).

Des travaux de réfection du mur le long de la rue Croix de Mire, financés par la commune, ont été confiés à l'entreprise Terracol d'Argentat et vont débiter prochainement.

Une subvention a été attribuée par la Préfecture au titre de la DETR .



Accompagné de Roger Chassagnard, Maire de Laguenne-sur-Avalouze et Conseiller Départemental, Jean-Marie Taguet, Vice-président du Conseil Départemental et Antonin Bray, dirigeant de l'entreprise Terracol, le président du Conseil Départemental Pascal Coste a visité le chantier sur la RD1120 au niveau de l'avenue du Puy du Jour de la commune de Laguenne-sur-Avalouze.

Ces travaux de rénovation d'un mur soutenant la chaussée et le trottoir à la sortie sud du village en direction d'Argentat, ont permis la sécurisation du passage des automobilistes et des piétons. Le mur a été réalisé en pierres de parement prélevées par la commune sur un chantier voisin qu'elle gère pour réaliser un parking. Ces pierres ont été sélectionnées pour être en harmonie avec le mur d'enceinte du château de la Salvanie tout proche. Ce château qui date en partie du XVème siècle a été acquis en 2012 par la commune qui y a engagé d'importants travaux. Les travaux de consolidation et de restauration de ce mur vont contribuer à la sécurité des usagers et sont pris en charge par le Département pour un coût total de 67 000 euros.



Château de la Salvanie



Les travaux de mise en sécurité du mur d'enceinte de la Salvanie soutenant la rue des Allées ont été réalisés pour un coût de 34 308.80 € H.T. Une subvention a été attribuée par le Conseil Départemental et la Préfecture au titre des amendes de police.



Les travaux de mise hors d'eau, hors d'air sont terminés pour la première tranche (en dehors du garde corps de l'escalier).

La seconde tranche doit commencer en 2021. Les études sont en cours, selon leurs domaines respectifs, par les différents bureaux d'étude, choisis par l'architecte du patrimoine, Luc Joudinaud en charge de la rénovation du domaine.

Les habitants de Laguenne-sur-Avalouze peuvent mesurer l'importance du chantier, mais également la qualité du travail réalisé par les collaborateurs des entreprises Vermorel pour la maçonnerie, taille de pierres et l'entreprise BFB couverture d'Uzerche pour les travaux de charpente et de couverture.

Parc de la Salvanie : le permis d'aménager a été déposé et instruit. Les travaux doivent commencer début 2021 (1ère tranche) et feront suite à la réalisation du mur le long de la RD1120 par l'entreprise Terracol d'Argentat. Félicitations à Daniel et Antoine qui ont bâti de façon remarquable cet ouvrage.



RN 29 - Saint-Bonnet-Avalouze



Un chantier très important sur la RD29 suite à un substantiel éboulement, réduisant la circulation à une voie le temps de l'opération, est en cours de finition après des jours de travaux effectués par l'entreprise MARUT de Lapeau. Une déviation a été mise en place par le lotissement de la Gare le temps des travaux.



La réfection de la VC10, route historique de Maison Rouge partant du Moulinot et allant au croisement de Puy Lacroix, est achevée. Un procédé technologique nouveau et innovant a été utilisé, ECB bicouche, par l'entreprise Colas.



Rue des Armuriers



■ Les travaux de construction de 6 logements locatifs 21 rue des Armuriers ont débuté récemment. Le bâtiment comporte trois niveaux : un RdC avec deux T3, un R+1 avec deux T2 et un R+2 avec 2 T2. Chaque T2 possèdera une loggia et les deux appartements du RdC seront entièrement accessibles aux

personnes à mobilité réduite en respectant toutes les normes en vigueur.

Des places de parking existent à proximité immédiate du projet. Deux places pour les personnes à mobilité réduite seront aménagées au niveau du RdC en façade sud/est.

L'espace restant en RdC bas, au niveau de la rue allant à la place de la Libération sera revêtu en enrobé et permettra la création de places de stationnement.





Lotissement vieux moulin

Après avoir donné son accord en juillet dernier pour la création d'un budget annexe pour la vente en lots du terrain au Vieux Moulin, le Conseil Municipal a voté le premier budget primitif pour l'exercice 2020, qui s'équilibre à hauteur de 140 000 € en fonctionnement et 70 000 € en investissement. Dès les sondages réalisés (loi Elan), les constructions pourront débiter.



Pose de la fibre à Marvialle sur la RD940.



Extension de notre commune par de nouvelles constructions à Maison Rouge.

Abri randonneurs



Abri randonneur de Saint-Bonnet-Avalouze

La commande Sanisphère pour l'installation d'un WC à lombri-compostage et fonctionnant sans entretien a été passée. .

L'appel d'offres concernant l'abri de randonneur qui sera situé sur la parcours santé du POC à Saint-Bonnet-Avalouze, va paraître dans les prochaines semaines.

Salle polyvalente Saint-Bonnet



L'appel d'offres pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente a été lancé.

Les plis ont été ouverts et les entreprises choisies sont :

- -SARL Bachellerie, Clergoux - Lot chauffage
- - Engie, Tulle - Lot électricité
- - Entreprise DA Cruz José, Laguenne-sur-Avalouze - Lot plâtrerie, peinture et revêtement de sols
- Sas Manière et Mas, Brive - Lot menuiserie.

Les travaux pourront débuter en tout début d'année.

Ecole - Mairie



Protection estivale et amélioration énergétique de notre école et notre mairie permettront une amélioration du confort pour les enfants fréquentant l'école élémentaire. Ces travaux font suite à la pose des mêmes volets roulants et isolants à l'école maternelle.



Des étagères originales et design permettant le rangement des livres pour l'école maternelle, la bibliothèque de Saint-Bonnet et la Résidence René Cassin sont en cours d'acquisition.

City Stade

Le city stade a été construit dans le respect des normes de sécurité.

Il est équipé d'un système antibruit et anti-vibrations réalisé par 80 tampons en caoutchouc. Les lisses sont manchonnées sur les poteaux pour éviter tout risque de coincement de cordon de vêtement lors des jeux. Il permet le passage des personnes à mobilité réduite en fauteuil roulant tout en interdisant l'accès aux vélos et véhicules à moteur.

Le City Stade est ouvert à l'ensemble des jeunes de la commune et en priorité aux écoles. Celui-ci a été implanté, à la demande des financeurs, au plus près des groupes scolaires. Un règlement a été établi et affiché à l'entrée. Seuls les élus et la Gendarmerie sont habilités à agir en cas de problèmes, aucune autre personne ne pouvant intervenir auprès des jeunes qui l'utilisent.

L'accès à ce complexe multisports public est autorisé de 9h à 20h.

Les sports pouvant y être pratiqués sont :

- Tennis
- Badminton
- Football
- Volley-ball
- Basket-ball
- Hand-ball

Ces sports se pratiquent en respectant le voisinage et sont interdits :

- Les cris
- La musique
- Les trottinettes
- Tous les animaux.



Défibrillateurs

Les élus ont décidé d'acheter 3 défibrillateurs. 1 sera installé à Saint-Bonnet-Avalouze, 1 au niveau du complexe sportif de Laguenne (Salle des Fêtes, Maison des Associations, Salle des Sports et terrains de boules et de tennis) et 1 au cœur du bourg, à proximité de l'école élémentaire.



SIGNATURE DES CONVENTIONS OPAH ET OPAH-RU :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son futur PLH (Programme Local de l'Habitat) Tulle agglo a décidé de mettre en place un vaste programme d'aides à destination des propriétaires occupants et bailleurs sur l'ensemble de son territoire (= OPAH) et de manière plus renforcée sur certains périmètres de l'agglo (OPAH-RU).

Le programme d'aides OPAH couvrira indifféremment les 43 communes du territoire et l'OPAH-RU s'appliquera plus particulièrement sur un secteur bien identifié de Cornil, Corrèze, Laguenne-sur-Avalouze, Sainte-Fortunade et le centre de Tulle.

Ces aides seront à disposition du public dès le premier trimestre 2021. Cela représente un engagement financier sur 5 ans de l'ordre de **2 076 000 €** (ce montant représente les aides que l'agglomération s'engage à délivrer aux propriétaires de l'agglomération pour des travaux de divers types.

A l'échelle de l'agglomération 6 enjeux ont été repérés :

- La **rénovation énergétique**
- L'**adaptation** du logement au **vieillessement**
- La **lutte contre l'habitat indigne**
- Le **développement** et l'**amélioration** de l'**offre locative privée**
- La **revitalisation** et la **mise en valeur** du cœur de ville et des cœurs de bourgs et de leur patrimoine.

A destination des Propriétaires bailleurs (PB) et des Propriétaires occupants (PO) :

> 6 types d'aides :

- > Reconquête des logements vacants
- > Rénovation énergétique
- > Adaptation à la perte d'autonomie
- > Lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- > Ravalement des façades et réfection des éléments extérieurs (en bâti patrimonial)
- > Fusion des logements

Exemple d'une aide à destination d'un PB dans l'OPAH-RU

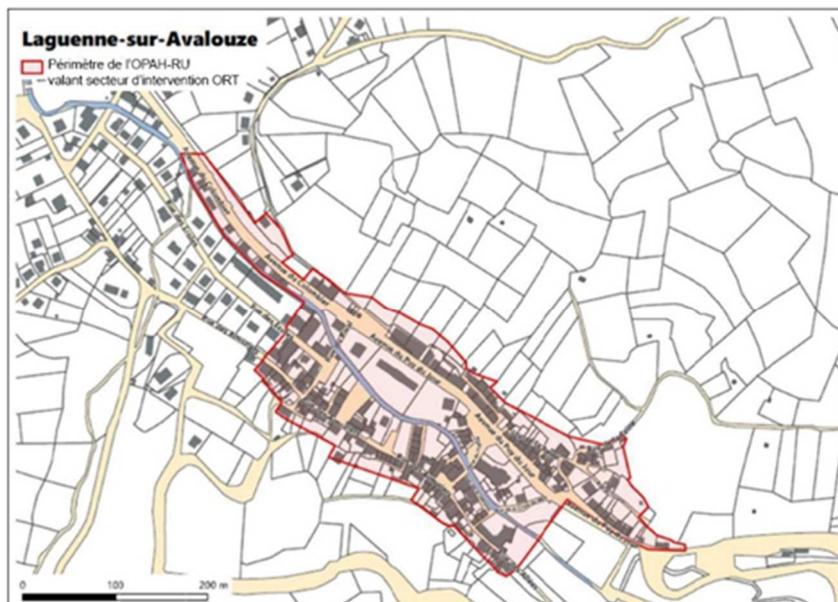
Dans le cadre de la mise en location d'un bien vacant avec des travaux, le propriétaire peut espérer obtenir une prime de **3000 €** pour son projet.

Dans les 2 dispositifs, les aides devraient être cumulables.

L'OPAH et l'OPAH-RU des outils permettant de booster le tissu économique local :

La mise en place d'un tel programme permet sur 5 ans de créer plusieurs emplois sur le territoire et agit tel un cercle vertueux car la mise en place de subventions incitatives permet de concrétiser des travaux sur l'habitat, qui vont permettre de remplir les carnets de commandes de PME et artisans locaux.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre le service habitat de Tulle Agglo : 05.55.20.75.00



SUR CE MÊME PÉRIMÈTRE DES AIDES À L'HABITAT RENFORCÉES SERONT DISPONIBLES DANS LE CADRE DE L'OPAH-RU (OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT- RENOUVELLEMENT URBAIN) PORTÉE PAR TULLE AGGLO, FINANCÉE PAR L'ÉTAT ET LA COMMUNE...

Compétences

Tulle'agglo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Tulle agglo exerce de nombreuses compétences. Certaines sont dites obligatoires tandis que d'autres résultent d'une volonté des élus de mener une politique à l'échelle du territoire et ont donc été acquises par transfert des communes.

L'exercice des compétences communautaires s'inscrit logiquement dans une politique de développement et d'attractivité du territoire, de cohérence et d'équité des services publics

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- Politique de la Ville et des centres bourg dans la communauté
- Création, entretien et aménagement des voiries
- Collecte des déchets
- Gestion des cours d'eau et des milieux humides
- Service Public d'Assainissement Collectif et Non Collectif
- Tourisme
- Petite enfance
- Lecture publique
- Offre de soins
- Equipements sportifs et culturel

Depuis le 1er janvier 2020, la loi a transféré la compétence « eau potable » à Tulle Agglo. Conformément au choix des élus, la gestion de cette compétence se fait à l'échelle syndicale. À ce titre, la fixation des tarifs de l'eau, la gestion du budget et du personnel ou encore l'engagement de travaux sont sous la responsabilité des syndicats. Des arrêtés préfectoraux ont validé la nouvelle organisation.



Pour notre commune :

C'est Syndicat des Deux Vallées, dont le siège est à Saint-Paul, qui gère et entretient nos réseaux.

Communes concernées :

Champagnac-la-Prune, Chanac-les-Mines, Clergoux, Espagnac, Gimel-les-Cascades, Gros-Chastang, Gumont, La Roche-Canillac, Ladignac-sur-Rondelle, Lagarde-Marc-la-Tour, Laguenne-sur-Avalouze, Les Angles-sur-Corrèze, Pandrignes, Saint-Pardoux-la-Croisille, Saint-Paul, Sainte-Fortunade

Contact :

Les Crozes 19150 Saint-Paul / 05 55 26 21 60

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable des Deux Vallées



Suite à la mise en application de la loi « NOTRE » au 01 janvier 2020 le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable (SIAEP) des Deux Vallées regroupe désormais 22 communes. Ces communes sont réparties sur trois secteurs

Secteur 1 :

Espagnac - Forgès - Ladignac sur Rondelle - Lagarde Marc la Tour - Pandrignes - Saint Bazile de la Roche - Saint Bonnet Elvert - Saint-Chamant - Saint-Paul.
représentant 2300 abonnés.

Secteur 2 :

Clergoux - Champagnac la Nouaille - Champagnac la Prune - Gumond - Gros Chastang - La Roche Canillac - Marcillac la Croisille (pour partie) - Saint Pardoux la Croisille .
représentant 1500 abonnés.

Secteur 3 :

Les Angles - Chanac les Mines - Gimel les Cascades - Laguenne sur Avalouze – Sainte-Fortunade.
représentant 2700 abonnés.

Ce nouveau Syndicat représente 6300 abonnés.

Son siège social est fixé à SAINT-PAUL (Les Crozes).

Le conseil syndical est composé de 44 membres (2 par communes), il est présidé par Françoise MAUGEIN (Clergoux) assistée de 4 vices présidents ; Gérard TOURNEIX (Gimel), Antony FAURIE (Saint Bonnet Elvert), Vincent MOSQUERA (Sainte-Fortunade) et Richard GLENZ (Argentat).

Pour assurer sa production et sa distribution d'eau potable à l'ensemble des abonnés des communes qui le composent, il dispose des structures suivantes :

16 forages ;	36 captages de sources ou prises d'eau;
11 stations de reminéralisation ;	2 stations de reprise ;
2 stations de traitement ;	32 réservoirs ;
4 stations de pompage ;	6 surpresseurs.
9 châteaux d'eau à Laguenne-sur-Avalouze;	

A cela, il convient d'ajouter environ 600 kms de canalisations principales (non compris les branchements individuels).

Le fonctionnement est assuré par 6 techniciens et une secrétaire à temps plein (l'embauche d'une secrétaire supplémentaire est envisagée).

Lors de la dernière réunion du conseil syndical, il a été décidé de lisser les tarifs (consommation et abonnement) sur une durée de 6 ans pour aboutir à un tarif uniforme sur l'ensemble du syndicat en 2026.

A noter qu'à compter de 2021, la facturation sera établie en Mars pour l'abonnement et en Octobre pour la consommation.

Pour tout renseignement concernant la facturation notamment, vous devez appeler le siège à Saint-Paul au numéro suivant : 05 55 26 21 60 (une seule ligne pour l'instant en attendant l'arrivée de la fibre).

En cas d'urgence (fuites, manque d'eau, etc...) appeler uniquement les numéros suivants :

Secteur 1 : 06 89 96 83 97

Secteur 2 : 06 78 73 95 04

Secteur 3 : 06.33.52.67.99

Eau Saint-Bonnet

FACTURATION : Cette année, pour des raisons conjoncturelles (intégration de nouvelles communes, arrêt maladie d'un agent et confinement), le Syndicat des Eaux des 2 Vallées n'a pas été en mesure d'effectuer le relevé des compteurs sur le secteur de Saint-Bonnet-Avalouze. Deux autres communes sont dans la même situation.

Pour ne pas cumuler 2 années consécutives de consommation, une facturation intermédiaire a été réalisée sur la base de l'année précédente (consommation 2018). La régularisation se fera avec la relève de 2021 (consommation 2020).



Harmonisation des tarifs : le Conseil Syndical a adopté le principe d'une harmonisation du tarif entre toutes les communes sur une durée de 5 ans.

Octobre rose

Suite à la proclamation de l'état d'urgence sanitaire, la manifestation « Sacs et accessoires féminins » prévue le 24 octobre 2020 salle Jean Ferrat à Malemort est reportée à une date ultérieure. Cette action emblématique de la Ligue contre le cancer qui permettait de collecter toutes sortes d'accessoires féminins et masculins **était soutenue par** l'association « Femmes élues de la Corrèze ». Et ses deux représentantes Guennoises, Nicole Freygefond et Nicole Eyrolles remercient la forte mobilisation des Guennoises et des Guennois et donnent rendez-vous aux généreux donateurs lorsqu'une évolution favorable de l'épidémie autorisera cette manifestation. D'ici là, les dons en nature seront tous précieusement conservés.



Entretien terrains

Nous sommes de plus en plus confrontés à des plaintes d'administrés au sujet du manque d'entretien des terrains voisins de leur propriété.

Nous vous rappelons que selon les articles L2213-25 et 2212-2 du code général des collectivités territoriales, L 134-5 et suivants du code forestier chaque propriétaire ou locataire a l'obligation d'entretenir son terrain. Ce texte permet au Maire de mettre en demeure les propriétaires d'exécuter, à leurs frais, les travaux de remise en état du terrain et d'y procéder d'office aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit si les travaux n'ont pas été effectués à la date de la mise en demeure.

« Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le Maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le Maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la Mairie.

Un décret en Conseil d'État fixe les modalités d'application du présent article ».



Information pour les retraités et agents CNRACL de notre commune.

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) procèdera au renouvellement de son conseil d'administration du 1^{er} au 15 mars 2021. L'élection de ses membres aura lieu dans le cadre d'un vote par internet sur un site sécurisé ou par correspondance.

En cas d'anomalie constatée sur cette liste, les électeurs peuvent :

- consulter le site www.cnrACL.retraites.fr rubrique « Nous connaître » sous rubrique « Elections »
- téléphoner au **05 57 57 91 00** (du lundi au vendredi de 9h à 17h30)

Pour toute rectification ayant trait à une inscription sur la liste électorale, l'électeur « Retraités » peut nous adresser un formulaire de rectification à télécharger en ligne sur le site CNRACL indiqué ci-dessus. Ce formulaire est à nous retourner dûment complété par voie postale, dans les cinq jours suivant la réception de la présente notification, à l'adresse suivante :

Elections CNRACL
Rectification
 Rue du Vergne
 33 059 Bordeaux Cedex



Retraités de la CNRACL, éliez vos représentants au sein de votre caisse de retraite.

Le vote se déroulera du 1^{er} au 15 mars 2021, soit par correspondance, soit par Internet sur un site sécurisé. Pour ces deux modalités, le matériel de vote vous sera adressé par voie postale. Il est donc recommandé d'actualiser vos coordonnées et de vérifier votre inscription sur les listes électorales.



Je suis électeur dans le collège des retraités si je suis titulaire au 1^{er} septembre 2020 d'une pension personnelle ou d'une pension de réversion de veuf ou de veuve de la CNRACL, acquise au titre de la vieillesse ou de l'invalidité

Suis-je bien électeur ?



Je m'assure que mes coordonnées sont à jour

Quand?	Quoi?	Comment les consulter?	Comment les modifier?
Jusqu'au 11 janvier 2021	Adresse postale	- via mon espace personnel CNRACL	- via mon espace personnel CNRACL - en appelant au 05 57 57 91 00 de 9h à 17h30
	Etat civil	- via mon espace personnel CNRACL - sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence, sur la notification que je recevrai si je réside à l'étranger ou sur le site Internet de la CNRACL à partir du 1 ^{er} décembre 2020	- en appelant au 05 57 57 91 00 de 9h à 17h30



Je vérifie que je suis bien inscrit sur les listes électorales partielles

Quand?	Comment vérifier mon inscription?	Comment faire une demande de rectification pour un ajout, une radiation ou une modification du collège d'appartenance?
A partir du 16 novembre 2020 jusqu'au 19 décembre 2020	- sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence ou sur le site Internet de la CNRACL à partir du 1 ^{er} décembre 2020	- via le formulaire de demande de rectification à télécharger sur le site Internet de la CNRACL et à retourner : Elections CNRACL - Rectification - Rue du Vergne - 33 059 Bordeaux Cedex



Je vote

Je reçois à mon domicile le matériel de vote accompagné des professions de foi des candidats et d'une instruction de vote détaillée au plus tard fin février.
Deux modalités de vote me seront proposées :
 - Le vote électronique par internet : du 1^{er} mars 2021 à 9 h au 15 mars 2021 à 18 h
 Ou
 - Le vote par correspondance : dès réception du matériel de vote et jusqu'au 15 mars, le cachet de la poste faisant foi

* La Caisse des Dépôts et Consignations conjointement avec les ministères chargés des affaires sociales (Direction de la sécurité sociale) sont responsables du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Elections CNRACL 2021 » conformément au décret n° 2007-173 du 07 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et à l'arrêté du 25 août 2020 relatif aux modalités d'élection au conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales en 2021.

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées aux fins des « Elections CNRACL 2021 ». Aux termes de l'article 10-1 du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et de l'arrêté du 25 août 2020 relatif aux modalités d'élection au conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales en 2021, ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les personnes concernées par le traitement « Elections CNRACL 2021 » disposent des droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, d'opposition et de décider du sort de leurs données à caractère personnel après leur décès. Elles peuvent exercer leurs droits en adressant un courriel à l'adresse suivante : mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr ou par écrit à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts - Données personnelles - Etablissement de Bordeaux S, rue du Vergne 33059 Bordeaux Cedex, et d'y joindre toute pièce permettant de justifier leur identité et leur demande.

Elles peuvent contacter le Délégué à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse : <https://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donnees-personnelles>. Les personnes concernées par le traitement « Elections CNRACL 2021 » disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

Recensement militaire

■ Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation ne permet plus à l'administré de justifier auprès de l'autorité publique de sa situation au regard des obligations du service national.

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT



Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :
Centre du Service National
88, rue du Pont Saint Martial
87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés :
05.55.12.69.92
email : csn-lim.sga@defense.gouv.fr
ou consulter le site internet : <http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)



A compter du 23/11/2020, il sera possible de réaliser sa **JDC en ligne**. Pour cela, les jeunes devront disposer d'un compte personnel sur le site majdc.fr.

La priorité sera donnée à ceux déjà inscrits sur majdc.fr ou ayant communiqué une adresse mail au moment du recensement (l'adresse mail devant être encore valide à ce jour) ou lors de contacts avec les centres du service national (CSN).

Les jeunes n'ayant communiqué ni adresse électronique, ni numéro de téléphone recevront une convocation par courrier.

Ce document expliquera la marche à suivre pour pouvoir réaliser sa JDC en ligne.

Les jeunes disposeront de 11 jours pour effectuer la JDC en ligne. La convocation précisera la date limite d'exécution.

Entre le 23 novembre et le 10 décembre 2020, les sessions en lignes permettront à environ 250.000 jeunes au niveau national d'effectuer leur JDC dont environ 35000 dans la zone de l'établissement du service national sud-ouest.

Les jeunes qui n'ont pas d'accès internet et ne peuvent effectuer la JDC en ligne seront prioritaires pour l'effectuer en présentiel dès la fin du confinement.

Restaurant du coeur, campagne d'hiver 2020 - 2021



Les Restaurants du Cœur
Centre de Tulle
Chemin de la Solane
Zone de la Solane
19000 TULLE
Tél : 0555201490
Mél : ad19.tulle@restosducoeur.org

Tulle,
Le 20 octobre 2020

Responsable : Guy LAURICHESSE

CAMPAGNE HIVER 2020-2021

La campagne d'hiver 2020 débutera fin novembre

INSCRIPTIONS

Les inscriptions auront lieu sur rendez-vous les :

29/10, 4/11, 5/11, 12/11, 18/11,

9h à 12 h et de 13h30 à 17h

Et le 19/11 le matin

Et tous les jours de la distribution de la campagne hiver.

DISTRIBUTIONS

Les distributions auront lieu à compter du 23 novembre 2020

Les lundis et jeudis

De 10h à 12h et de 13h30 à 16h30

■ Une nouvelle campagne d'hiver a débuté à TULLE, dans le quartier de la Solane, le 23 novembre 2020. Les bénévoles des Restos du Cœur accueilleront les bénéficiaires pour une distribution de l'aide alimentaire tous les lundis et jeudis, de 10 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 16 H 30. Les personnes non inscrites pourront le faire sur rendez vous les mêmes jours. Ne pas oublier de se munir des justificatifs nécessaires : livret de famille, carte d'identité ou titre de séjour, attestation de sécurité sociale, CMU, justificatifs de tous les revenus (salaires, pensions, retraites, retraites complémentaires, ASSEDIC ou attestation ANPE, RSA, attestation CAF, bourses d'études, allocations diverses), dernière quittance de loyer, certificats de scolarité (secondaire, université), justificatifs de dettes ou de surendettement, avis d'imposition.

Vous avez des questions juridiques sur :

- Famille** : mariage, divorce, pension alimentaire, filiation, ...
- Travail** : conditions de travail, démission, licenciement, ...
- Logement** : bail, état des lieux, caution, dépôt de garantie, expulsion, ...
- Contrats** : assurance, vente, location, crédit, consommation, ...
- Droit public** : responsabilité, permis de construire, ...
- Procédures** : aide juridictionnelle, saisie, huissier, titre de séjour, ...

?

Nous sommes là pour répondre à toutes vos questions !
Vous pouvez venir à une permanence juridique gratuite près de chez vous, sur simple rendez-vous.

Permanence juridique gratuite à la Mairie les 2ème et 4ème mercredis du mois, sur rendez-vous.

Mairie de Laguenne

Les 2ème et 4ème Mercredis du mois

9h – 12h

Prise de rendez-vous au 05 56 45 25 21

www.infodroits.org



AFFÛTAGE DE MATÉRIEL PROFESSIONNEL

PRO'FIL La qualité qui tranche !

Fort d'une expérience de près de 24 années dans l'affûtage de précision, je mets aujourd'hui mes compétences au service de tous types de professionnels, en m'adaptant aux métiers de chacun :

- Métiers de bouche : Boucherie, charcuterie, traiteur, restaurant, poissonnerie
- Métiers de la coiffure : Coiffeur, barbier
- Métiers de la couture : Couturier, styliste, tailleur, travail du cuir
- Métiers du bâtiment : Menuiserie, maçonnerie, charpente
- Métiers relatifs aux animaux : Toilettage, exploitation agricole, clinique vétérinaire, centre équestre
- Métiers des espaces verts : Entretien des espaces verts, élagage, fleuriste, pépiniériste
- Métiers de la chasse et de la pêche

Ainsi, et afin de répondre à vos besoins et exigences, j'ai créé l'atelier PRO'FIL, équipé d'installations modernes, dans le respect des normes de qualité et des règles de sécurité.

Spécialisé dans l'entretien et l'affûtage de vos outils techniques de coupe, PRO'FIL c'est :

- Une structure permettant un contact privilégié et direct.
 - L'assurance de délais courts.
- Des tournées régulières dans la Corrèze et les départements voisins.
 - Des expéditions dans toute la France.
- Trois maîtres-mots : satisfaction client, qualité et réactivité.

PRO'FIL, UN SAVOIR-FAIRE ET UNE PASSION A VOTRE SERVICE !

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

Vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements ? Un rendez-vous ou des conseils personnalisés ? Prenez contact par téléphone au : 06.48.74.93.06 ou par courriel à : jargois.vincent@orange.fr



Vincent JARGOIS
La Maison Neuve
19150 LAGUENNE / AVALOUZE

Téléphone : 06 48 74 93 06
Courriel : jargois.vincent@orange.fr

SIRET n° 889.813.226.00012

PRO'FIL

TAXI Vincent Clorennec **06 08 26 00 23**

TRANSPORTS

MÉDICAUX (Hospitalisations, consultations, toutes pathologies...)
ENFANTS (CAMST, CMPP)
PRIVÉS (Gares, aéroports)



Commune de stationnement : Tulle No 15 / Siège social : Mantle - 19700 Saint-Clement



Taxi Vincent Clorennec reprenneur de Bertrand Caquot se situe également sur la place de l'Eglise à Laguenne-sur-Avalouze.

Les gamins d'abord

L'an passé, l'Association « Les Gamins d'Abord » vous donnait rendez-vous à son loto, son vide-grenier et sa fête de l'école. Le Loto fut une grande réussite mais les événements suivants ont tous, malheureusement, été annulés...

En dépit de la pandémie et du confinement, les membres du bureau de l'association restent mobilisés et motivés pour proposer des manifestations qui permettront à l'association de participer financièrement à diverses activités et achats effectués dans les écoles maternelle et primaire de la commune.



Le 5 octobre 2020, lors de l'Assemblée Générale, Elodie Piquemal, présidente des « Gamins d'Abord » a pu remettre, avec fierté, un chèque de 3000 € aux directeurs des écoles primaire et maternelle. Ce don a été possible grâce au succès du loto de février 2020 et aux ventes de sapins de Noël et de chocolats de décembre 2019, complétés par quelques recettes des années précédentes.

La somme allouée aux deux écoles permet le doublement du budget des deux coopératives scolaires, avec lesquelles les enseignants organisent des sorties culturelles, des activités pédagogiques et achètent du matériel pour les classes.

Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a procédé à l'élection d'un nouveau bureau : Elodie Piquemal est reconduite dans ses fonctions de présidente, épaulée par Cécile Bagherian, vice-présidente, Stéphanie Bonneval, trésorière, Vanessa Botton, secrétaire, Florence Crombez et Morgane Husson, qui les rejoignent en tant qu'adjointes.

Ce nouveau bureau compte, comme chaque année, sur l'aide d'autres parents d'élèves pour trouver des idées et organiser des événements visant à apporter des fonds pour les coopératives scolaires tout en fédérant les familles des écoles.

De nouveaux volontaires musclés, souriants et motivés se sont déjà impliqués, pour la plus grande satisfaction de l'équipe nouvellement élue !

Malgré les mesures sanitaires en tout genre, l'équipe a organisé ses, désormais, traditionnelles ventes de chocolats et de sapins de Noël corréziens.



Cette année, cette opération a été l'occasion d'une action solidaire. Pour chaque commande de chocolats Jeff de Bruges, « Les Gamins d'abord » ont reversé 1 € à l'association de parents d'élèves de Saint-Martin-Vésubie. Au total, ce sont 42 € qui ont été reversés, symbolisant et soulignant l'esprit solidaire de l'Association et des parents participant!

Le nouveau bureau espère pouvoir vous donner, très vite, rendez-vous pour de prochains événements conviviaux ! Et ne manquera pas de vous faire part des prochaines animations !

Jeunesses Musicales de France

Concernant les JMF (Jeunesses Musicales de France) les concerts de mars et novembre ont dû être annulés en raison de conditions sanitaires.

Tout le monde espère la reprise des manifestations en 2021.



EXPOSITION



Proposée jusqu'au 30 septembre dans les locaux de la librairie Chantepage à Tulle, l'exposition « Art postal à l'école » a été inaugurée en présence d'Eric Sauvezie de l'inspection académique et Nicole Freygefond de la mairie de Laguenne. Réalisés en atelier d'art plastique animé par l'artiste plasticien Joël Thépault, ces travaux ont été présentés par Sylvie Damon, directrice de l'école maternelle qui a dirigé sa classe de grande section durant l'année scolaire 2019-2020. « L'art postal, c'est le voyage des images, des mots à la rencontre des autres » a déclaré Sylvie

Damon, ravie de retrouver ses élèves qui restent les maîtres-d'œuvre de cette exposition. « Tout ce travail a permis aux enfants de comprendre le fonctionnement du service postal (timbres, tampons, pèse-lettre...) et les échanges de correspondance avec une classe du collège d'Andernos (33) ont occasionné des visites à l'agence postale de Laguenne a poursuivi l'institutrice ». Rappelant la crise sanitaire qui a fermé l'école durant 2 mois, elle n'a pas oublié de saluer également l'investissement des parents qui se sont beaucoup investis pour continuer à faire travailler leurs enfants. « Cette aventure est avant tout un travail d'équipe qui a permis aux élèves de beaucoup progresser a conclu Sylvie Damon, ils ont perdu la peur de se tromper et ils arrivaient à écrire en fin d'année scolaire ». Illustrée de quelques pépites comme des timbres réalisés en classe ou encore des masques confectionnés pendant le confinement, cette exposition est surtout le témoignage de ce que la passion d'une institutrice pour son métier peut apporter à ses élèves.

Au revoir Madame la Directrice

C'est avec beaucoup d'émotion que Sylvie DAMOND a fait valoir ses droits à la retraite le 07 décembre. Avec un gros pincement au cœur elle quitte ses si chères petites têtes blondes de grande section.



Pendant plus de deux ans, elle aura eu à cœur de transmettre ses passions pour , entre autres, la nature et les arts plastiques. Cette institutrice dynamique part vers de nouvelles aventures sans faire de grands projets mais le regard tourné vers l'avenir. Elle est remplacée dans la fonction de directrice par Monsieur Éric CHASSAGNARD et par Madame Linda BOUZAT en tant qu'institutrice en classe de grande section qui rejoint l'équipe. Madame Valérie NICOLAS, quant à elle, continuera à assurer ses fonctions en classe de moyenne section.



Repas de Noël au restaurant scolaire



Petits et grands ont eu le plaisir de déguster un excellent repas de Noël préparé par Luis et Mathilde.

Au menu :

- Galantine de volaille
- Emincé de chapon sauce forestière
- Pommes pin
- Bûche pâtissière.

Chacun avait devant son assiette un carte décorée par les enfants pendant les activités périscolaires.



Visite du Père Noël



A situation exceptionnelle, organisation exceptionnelle. Aux écoles de Laguenne on a souhaité fêter Noël et les vacances de fin d'année sans transiger sur les dispositions mises en place pour lutter contre le Covid 19. Débutées jeudi midi avec un fameux repas de Noël préparé par Luis et Mathilde (galantine de faisand, émincé de chapon sauce forestière, pommes forestines et bûche chocolat-vanille), les réjouissances ont fait de la dernière journée d'école de l'année, une journée bien particulière. Vendredi chaque classe a pu visionner quelques vidéos sans quitter sa salle de cours ou bien encore participer à des jeux de société qui ont parfaitement détendu une atmosphère beaucoup moins studieuse qu'à l'ordinaire. Mais le clou de cette journée estampillée « magie de Noël » reste la visite du Père Noël, tant attendue par les plus petits. Le vieil homme a pris tout son temps pour visiter les deux écoles, classe par classe, en offrant à chacun des élèves des cadeaux individuels et quelques friandises accompagnés de messages d'encouragements. Le géant rouge et blanc a rencontré un vif succès, des plus jeunes de la petite section aux grands du cours moyen. Et à l'heure de se séparer, il se murmurait dans les rangs de la maternelle qu'il repasserait sans tarder dans les maisons des enfants sages.



Vie scolaire

UNE RENTREE (PRESQUE) NORMALE

Ouf, mardi 1^{er} septembre, les enseignants ont pu retrouver tous leurs élèves !

Après une dernière partie d'année scolaire 2019-2020 perturbée par le confinement, c'est avec soulagement et motivation que les 105 écoliers de l'école élémentaire et les 41 de l'école maternelle ont pris le chemin de leur nouvelle classe .

En raison du protocole sanitaire beaucoup d'activités organisées traditionnellement en début d'année ont été annulées: fête du sport, cross, concert J.M.F... mais la randonnée organisée par l'USEP, a pu avoir lieu malgré les reports dûs aux facéties de dame météo !



Vous pouvez suivre toute l'actualité de l'école élémentaire sur : <https://laguenne-elementaire.jimdofree.com/>

Rentrée scolaire 2021/2022



Parce que la rentrée scolaire 2021-2022 se prévoit maintenant, merci de procéder, dès à présent, à la préinscription de votre enfant à l'école.

Les modalités à suivre : Vous rendre à la mairie, remplir la fiche de préinscription puis prendre rendez vous avec les directeurs des écoles primaire et élémentaire.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez appeler la mairie au 05.55.20.09.21.

Tarifs

cantine-garderie



A compter du 1er janvier 2021, les tarifs de la cantine et de la garderie scolaire changent

- **Cantine** : 3.26€ pour les 2 premiers enfants
3.16€ à compter du 3ème

- **Garderie** : 2.14€ la journée

Boule guennoise

« Je vous remercie tous d'avoir bravé les intempéries et la crise sanitaire pour assister à notre assemblée générale ». C'est par ces mots que Patrice Georges a ouvert l'assemblée générale de la Boule Guennoise et du Pays de Tulle (BGPT) qui s'est déroulée en présence du maire de Laguenne et d'une quinzaine de licenciés. « C'est une saison bien morose qui nous retraçons ce soir » a poursuivi Jeff Hochart en commentant les résultats d'une saison sportive qui n'a vu aucun titre départemental ou régional attribué et dont les compétitions ont été suspendues de mars à septembre. « Nous avons quand même quelques bon résultats à rappeler comme des victoires en vétérans à Capdenac, à Gourdon, des concours gagnés à Limoges ou bien à Gimel en jeu Provençal ». « On peut également se réjouir du succès de notre triathlon organisé avec le club de Seilhac a complété le président. Cette organisation pourrait être renouvelée car elle a séduit tous les participants ». Rassurés sur les finances toujours saines du club, les boulistes ont ensuite entendu les félicitations du maire de Laguenne qui a salué la persévérance des dirigeants pour faire vivre le club en ces temps difficiles. « Il est difficile de se projeter dans la saison à venir a conclu Patrice Georges mais nous allons essayer de maintenir nos organisations (grand prix de la ville de Tulle, soirée farcidures, tournois de Pentecôte) et continuer nos séances du mardi et du vendredi après-midi en plein air à Laguenne ».



Triathlon

En accueillant les boulistes de Seilhac sur les rives de la Ganette, les licenciés de la Boule Guennoise et du Pays de Tulle ont retrouvé, le temps d'un après midi, le plaisir de la compétition au cours d'une rencontre marquée du sceau de l'amitié entre les deux clubs. Organisée sous la forme d'un concours disputé en 3 parties, cette manifestation a proposé aux 8 équipes de 4 joueurs (composées de joueurs des deux clubs) de découvrir tour à tour la pétanque puis le jeu provençal et enfin la lyonnaise, spécialité plutôt Guennoise. Et rapidement ce sont les féminines qui se sont distinguées, puisque l'équipe composée de Véronique, Maryline, Marie Ange et Christine est parvenue jusqu'en finale après avoir arraché leur qualification dans le jeu provençal au terme d'une partie acharnée. La finale a débuté par un temps de recueillement émouvant à la mémoire d'Eric Courtey, licencié à Seilhac et joueur de lyonnaise très apprécié des Guennois décédé dans la journée. Rapidement menées au score par les garçons (Patrick, René, Alain et



Pierre), les vedettes du jour n'ont pas baissé les bras et se sont inclinés d'un tout petit point (7-6). Dans la lutte pour la 3^{ème} place, Arthur entouré de 3 féminines (Muriel, Nathalie et Sandra) ont dominé la formation composée de Jean-Yves, Laurent, Cédric et Jeff. Disputée dans le respect strict des mesures sanitaires dictées par la fédération, cette manifestation s'est terminée autour d'un buffet servi sur le parvis de la salle des associations.

Sociétés de chasse

LAGUENNE

La société de chasse compte 23 adhérents. La saison de chasse a débuté le 08 septembre. Comme tout le monde les chasseurs doivent respecter le protocole sanitaire national. Le 31 octobre et le 01 novembre aucune chasse n'a été



possible. A partir du 07 novembre une dérogation a permis aux chasseurs de gros gibier (cerf, sanglier et chevreuil) d'organiser des battues pour limiter les dégâts dans les prairies et cultures. Les chasseurs de petit gibier (faisan, palombe, lapin, lièvre ...) ont été privés de chasse tout le mois de novembre. Cette année encore les sangliers sont très présents et font toujours des dégâts dans les près mais également sur les terrains autour des habitations. Comme les années précédentes les battues sont organisées avec les chasseurs des sociétés de Ladignac et Saint-Bonnet Avalouze. Une quinzaine de sangliers ont été prélevés. Le petit gibier n'est pas très présent cette année encore si ce n'est le faisan. Le lapin a complètement disparu et il n'y a pratiquement pas de lièvre. Le passage des palombes n'a pas été très bon. Les nuisibles (renard, martre) sont toujours présents et font des dégâts dans les poulaillers de temps en temps. Merci de nous informer si ces animaux sont passés chez vous.

SAINT-BONNET-AVALOUZE

La saison de chasse a débuté et se poursuit malgré des soucis de fermeture et réouverture dûs à la crise sanitaire. Les prélèvements de chevreuils et sangliers continuent, ces derniers faisant de nombreux dégâts dans les prairies ces temps-ci et provoquant quelques tensions.



Il est arrivé quelques bécasses sur notre territoire : bonne chasse à nos bécassiers.

Bonne fin de saison à tous et bonne santé à tous.

Quant au repas de chasse

Le président
A. Chastrusse .

Gymnastique

Comme beaucoup d'associations, nous avons arrêté notre activité lors du premier confinement en mars. Après maintes hésitations, nous avons décidé de reprendre les cours en septembre malgré les contraintes liées à la situation sanitaire. Le nombre d'adhérentes ayant diminué de moitié, il a fallu s'adapter...nous avons été contraintes de réduire le nombre de séances à une au lieu de deux par semaine.

Puis nouveau confinement...activité de nouveau à l'arrêt !

Même si le gouvernement décide que nous pouvons de nouveau pratiquer fin janvier, nous attendrons que la situation soit plus stable pour envisager une reprise. En attendant de vous retrouver, prenez soin de vous et de vos proches.



La Présidente,

Nathalie GIRE

Tennis Club

Le tennis étant de type loisir à Laguenne-sur-Avalouze, nous n'avons pas de licenciés-, et en extérieur uniquement (c'est-à-dire six mois dans l'année), je réponds uniquement aux demandes ponctuelles de location du court pour un tarif de 5€/h.

Le Président

Jean-Michel BORIE



Football Club

Suite à une saison 2019/20 tronquée par l'arrivée de la Covid-19, le Football Club Cornillois Fortunadais et ses 300 licenciés ont retrouvé les terrains avec joie cet été. Des U7 aux vétérans, ainsi qu'en féminines, le club est ouvert à tous ! La saison 2020/21 a repris sur les chapeaux de roues, et malgré une coupure dû au deuxième confinement cet automne, les entraînements ont repris en cette fin d'année dans le respect des protocoles dictés par la Fédération Française de Football. Durant cette période difficile pour toutes les associations, les bénévoles et dirigeant(e)s s'emploient à ce que tout ce beau monde puisse pratiquer son sport favori dans les meilleures conditions. À noter, côté sportif : la première place des seniors masculins qui nourrissent des ambitions régionales ainsi que les bons résultats du groupe féminin. Du côté de l'école de foot, le maître mot est "plaisir". L'équipe d'éducateurs et le club souhaitent en premier lieu que les enfants partagent des bons moments en apprenant. Nous espérons une reprise des compétitions rapide, alors n'hésitez pas à suivre l'actualité du club sur ses réseaux sociaux. Vous trouverez les lieux des matchs des petits et grands, alors venez les encourager et pourquoi pas les rejoindre sur le terrain !





Les Vallées du Tacot

En cette année 2020, le club n'a pu assurer ses activités inscrites au calendrier.

A ce jour, l'Assemblée générale prévue le 6 décembre n'a pas eu lieu, Une lettre d'informations et les cartes adhérents 2021 ont été envoyées à chacun.

Seule activité qui a été possible, une balade auvergnate qui a rassemblé une trentaine de personnes.

La troupe avalouzienne a pu découvrir, avec un guide, le village de Salers, cité médiévale perchée à 950 m d'altitude, avec ses maisons en pierres volcaniques et ses toits en lauze avant de passer à table pour un menu gastronomique. L'après midi a été consacrée à la visite de la maison de la Salers, et à une fabrique de fromages du Cantal avant de repartir vers la verte vallée de la Saint Bonnette.

Chacun était ravi d'avoir pu passer une journée de retrouvailles.

Nous espérons que 2021 nous permettra de reprendre nos activités.



Amitiés Guennoises



Suite au confinement ayant entraîné la cessation de toutes activités, les Amitiés Guennoises espéraient un retour normal au mois de septembre. Ce ne fut pas le cas.

Mais en respectant les règles sanitaires, nous avons organisé une sortie à Villefranche de Rouergue. Les participants étaient enchantés de se retrouver et s'évader un peu...

Ensuite, le club a repris des activités en respectant les consignes sanitaires (désinfection des tables, chaises, mains et nombre limité).

Le 21 septembre a eu lieu 1 repas au Relais St Jacques et le 15 octobre nous avons dégusté la tête de veau, préparée par M. Fraysse, traiteur à Corrèze.

Les adhérents(es) présents, ont apprécié pleinement de se retrouver. Le club reprendra ses activités suivant les consignes du gouvernement. Nous souhaitons, à toutes et tous, de bonnes fêtes de fin d'année.

Basket club

UNION SPORTIVE GUENNOISE

Basket-ball



www.basket-laguenne.fr
www.facebook.com/us.laguenne
contact@basket-laguenne.fr

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles : le Club de Basket de Laguenne offre la licence à tous les jeunes nés entre 2008 et 2015 !

Disposant de très peu de moyens humains et financiers, la formation de l'Union Sportive Guennoise a justifié de 6 années consécutives en Championnat de France (NF3) pour l'équipe première et des équipes jeunes qualifiées en région Nouvelle-Aquitaine et région Élite. Forts de cette expérience et enthousiastes d'accueillir de nouvelles pépites, les dirigeants axent la future saison sur la formation des jeunes en facilitant l'accès pour tous à la pratique du basket. Sport et santé sont liés. Aussi, l'Union Sportive Guennoise partage sa passion en offrant à tous les jeunes nés entre 2008 et 2015 leur licence pour la saison 2020-2021.

Pour les plus grands, perfectionnement, apprentissage, santé sont à l'ordre du jour. Le club leur propose de rejoindre l'Académie Basket Corrèze. Cette formation s'adresse aux jeunes nés entre 2003 et 2007, quel que soit leur niveau, qu'ils soient licenciés dans un autre club ou non licencié. Trois entraînements au choix par semaine sont proposés.

Et grande nouveauté ! Le club propose aux séniors une séance de remise en forme. Bonne humeur garantie !

Toutes ces activités sont encadrées par un Professionnel du Basket, diplômé Brevet d'État Basket, Athlétisme et Musculation et se déroulent à la Salle des Sports de Laguenne.

Vous souhaitez pratiquer une activité sportive dès janvier, contactez-nous :

☎ 06 77 64 45 91 / 06 89 97 29 60

contact@basket-laguenne.fr

www.basket-laguenne.fr



NAISSANCES

21 juillet : Sayan ESPINOS
18 août : Nelya OUSSENI
10 septembre : Shanna, Julie, Anna VAUGIN
28 septembre : Kahëna, Tya BOUCHEMOUA
17 décembre : Ana, Angèle, Julie, Jérémie, Manu DENION TORZEC



MARIAGES

21 août : Amandine CHAOUCHE et Stanislas, Emmanuel GEOFFRIT



PACS

24 août : Audrey, Nolwenn ESNAULT et Joris, Alain LEPAGE
24 novembre : Emilie, Justine VIALA et Aymeric, Florian BACHET



DECES

7 août : Marie, Thérèse, Paule LAFOND épouse REIGNER
14 octobre : Germain, Jean FARGE
17 octobre : Ghislain, Jacques, Pierre HARDY
18 octobre : Thierry, Jean, Pierre FAUCHER
27 octobre : Micheline, Yvonne, Marie, Jeanne LEYGNAT épouse MOUSSOURS
22 novembre : Paul, Albert CHEMILLE
04 décembre : Marie, Elisabeth PEYRAT épouse VIACROZE
05 décembre : Jean, Marcel DEZON



NECROLOGIE

En octobre dernier, les Guennois ont appris avec beaucoup de tristesse le décès de Jean Farge que les visiteurs de la fête des vendanges avaient l'habitude de voir parader dans la tenue de Bacchus. Animateur hors pair et Président fondateur de la Confrérie des Goûteurs du Vin de Laguenne, Jean laissera le souvenir d'un homme affable, au caractère bien trempé et doté d'un humour qui faisait de lui un confrère d'excellente compagnie. Lecteur attitré de la Charte de la confrérie à l'ouverture de chaque chapitre, il avait quitté la scène pour lutter avec beaucoup de courage contre la maladie. Les membres de la confrérie saluent un grand serviteur de la vie associative de notre commune qui avait prêté également son talent à la troupe de La Guennois pour quelques représentations du cabaret Guennois.